

Avis voté en plénière du 10 octobre 2012

# La valorisation de la forêt française

## Déclaration du groupe Environnement et nature

La Forêt française a bien des atouts pour jouer pleinement son rôle dans la nécessaire transition écologique de notre économie. Cette autosaisine a permis l'appropriation de ses principaux enjeux par la section agriculture, qui a souligné son attachement collectif au principe directeur de gestion multifonctionnelle de la forêt, conciliant les fonctions écologique, économique et sociale.

Le groupe environnement et nature est sensible à l'intégration de plusieurs de ses propositions, certaines lui tenant particulièrement à cœur, comme :

le renforcement de la lutte contre la déforestation de nos forêts d'Outre-mer ;

la nécessité d'une évaluation nationale des estimations régionales de gisement bois-énergie, dont l'expansion trop anarchique pourrait mettre en danger les autres usages du bois et les autres fonctions de la forêt.

D'autres points ont été pris en compte dans cet avis, comme la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques, mais sans aller au fond de la question qui est clairement : à partir de quand les modes d'exploitation, mais aussi de gestion des boisements sont-ils incompatibles avec la préservation de la biodiversité et sa capacité d'adaptation au changement climatique, et donc avec une gestion à long terme de la forêt ? L'environnement ne doit pas seulement être perçu comme une contrainte mais aussi comme un investissement d'avenir.

De même, les certifications ne peuvent être considérées comme l'alpha et l'oméga d'une gestion durable et multifonctionnelle. Ce sont des outils complémentaires d'une politique forestière bien pensée, qui devraient contribuer à l'amélioration des pratiques de gestion forestière par rapport aux pratiques courantes. La crédibilité des systèmes de certification forestière doit progresser, tant au niveau des exigences environnementales et sociales que de leurs modalités de fonctionnement.

Concernant les pistes de financement des soutiens à la filière bois, les choix d'affectation du nouveau fonds bois-carbone font l'objet d'un dissensus clair dans cet avis. Notre groupe refuse que le changement climatique soit un alibi pour relancer des programmes de plantations massives, alors que la priorité doit être la maximisation du stockage du carbone par des gestions appropriées des forêts et l'encouragement aux usages nobles du bois.

L'aspect international est, quant à lui, trop rapidement évoqué. La lutte contre les importations de bois illégal doit être renforcée au niveau français et européen pour limiter les ravages dont sont

victimes des régions entières de la planète, alors même que l'utilisation de bois locaux est créatrice d'activité et d'emplois.

La richesse de la forêt française est sa diversité. Le handicap actuel de la filière bois est de ne pas savoir valoriser l'existant. Au-delà de ce constat partagé, nous regrettons un débat insuffisant, sans doute par manque de temps et de méthodes, sur les points stratégiques permettant de sortir de situation en donnant une priorité claire à la valorisation des bois et de tous les services écosystémiques déjà présents.

Notre groupe, conscient des avancées de cet avis, mais ne pouvant souscrire à l'ensemble de ses préconisations et en raison des réserves exprimées, s'est partagée entre abstentions et votes favorables.